

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 11 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 11 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): François Lalonde

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-07-119 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 juillet 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 2022-04-057

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Permanence - Chauffeur-Manœuvre

4.2 Embauche - Manœuvres - étudiant

4.3 Démission - Préposée bibliothèque et vie communautaire -

Employée 70-0041

- 4.4 Nouvel organigramme de l'organisation municipale
- 4.5 Amendement - Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Juin 2022

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - L'Arsenal - Achat d'habit de combat

7. SERVICES URBAINS

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 188-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 085 900 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Delisle attenante au 2067, chemin Élie-Auclair
- 10.2 Adoption - Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Motion de félicitations - Marilou André

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

2022-07-120 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
8 juillet 2022	Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac	Appui – Résolution 2022-05-091 – Demande de compensation auprès d'Hydro-Québec	Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim
14 juin 2022	Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Appui – Résolution 2022-05-091 – Demande de compensation auprès d'Hydro-Québec	Jessica Mc Kenzie, directrice générale et secrétaire-trésorière
14 juin 2022	Ville de Saint-Lazare	Appui – Résolution 2022-05-091 – Demande de compensation auprès d'Hydro-Québec	Nathaly Rayneault, greffière et directrice
6 juin 2022	Municipalité de Rivière-Beaudette	Appui – Résolution 2022-05-091 – Demande de compensation auprès d'Hydro-Québec	Céline Chayer, directrice générale et secrétaire-trésorière

3.3

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2022-04-057

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2022-04-057 de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 PERMANENCE - CHAUFFEUR-MANŒUVRE

2022-07-121 CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 32-0026 venait à échéance le 21 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0026 est passé d'un poste manœuvre à celui de chauffeur-manœuvre depuis le 20 avril 2022, par suite de l'obtention de son permis de chauffeur classe 1;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'inspecteur municipal d'accorder la permanence à l'employée 32-0026;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la permanence de l'employée 32-0026 au poste de chauffeur-manœuvre, et ce, effectif depuis le 21 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 EMBAUCHE - MANŒUVRES - ÉTUDIANT

2022-07-122 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire procéder à l'embauche de manœuvres étudiants pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues de Monsieur Simon-Alexis Morel et de Monsieur Vincent Valiquette;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Simon-Alexis Morel au poste de manœuvre étudiant pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 4 juillet 2022;

DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Vincent Valiquette au poste de manœuvre étudiant pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 4 juillet 2022.

DE FIXER le salaire de ces employés à l'année 1, selon la grille salariale étudiante adoptée à la résolution 2022-03-040.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 DÉMISSION - PRÉPOSÉE BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE - EMPLOYÉE 70-0041

2022-07-123 CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 70-0041 a remis le 8 juin 2022 sa démission à la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de préposée bibliothèque et que celle-ci sera effective à compter du 30 juillet 2022;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 70-0041 pour la Municipalité de Saint-Polycarpe en date du 30 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 **NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE**

2022-07-124 CONSIDÉRANT QUE suite à la réorganisation administrative de la Municipalité et la création d'un nouveau poste, il y a lieu d'adopter un organigramme à jour de l'organisation de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, l'article 132 du Code municipal du Québec remplace la désignation de « secrétaire-trésorier » par celle de « greffier-trésorier »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter également la modification au titre de directrice générale et greffière-trésorière anciennement désignée comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'organigramme mis à jour le 11 juillet 2022 de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5 **AMENDEMENT - POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2022-07-125 CONSIDÉRANT la réorganisation administrative et la création d'un nouveau poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier en conséquence la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de procéder à certains ajouts;

CONSIDÉRANT QUE malgré les modifications apportées à ladite Politique, la résolution 2021-02-028 relativement à l'entente intermunicipale de Vaudreuil-sur-le-Lac s'applique toujours en sus de celle-ci, en tenant compte de l'indexation salariale;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Pointe-des-Cascades a pris fin le 8 janvier dernier, il y a lieu d'annuler la résolution 2020-11-224;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe révisée en date du 11 juillet 2022;

D'ABROGER la résolution 2020-11-224, et ce, rétroactivement à la date du 9 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JUIN 2022**

2022-07-126 **EXPOSÉ DE LA SITUATION**

ANALYSE FINANCIÈRE

(soumissions, prix des années précédentes, etc.)

Paiement à Via Rail pour la revitalisation du passage à niveau Mile 6.17, au montant de 121 940,43\$

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 478 004,63 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	355 705,34 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	65 342,04 \$
Salaires nets	56 957,25 \$
TOTAL	478 004,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - L'ARSENAL - ACHAT D'HABIT DE COMBAT**

2022-07-127 CONSIDÉRANT QUE selon le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le service de sécurité incendie doit avoir et faire l'usage d'un (PVERE) programme de vérification, d'entretien et de remplacement de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE le (PVERE) prévoit le remplacement des équipements qui sont endommagés ou périmés;

CONSIDÉRANT QU'UN ensemble de tenue de combat soit le pantalon, le

manteau et le casque ont une durée de vie de 10 ans selon les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE certains ensembles de tenue de combat sont périmés;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire procéder au remplacement des ensembles de tenue de combat périmés;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été acheminées à deux compagnies;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise L'Arsenal au montant de 11 474,51 \$;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise L'Arsenal pour l'achat d'habits de combat;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise L'Arsenal un montant maximal de 11 474,51 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

2022-07-128 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 188-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 085 900 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DELISLE ATTENANTE AU 2067, CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

2022-07-129 CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Delisle seront effectués au 2067, chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 085 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés concernent des travaux de stabilisation seront entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique écrite pour les citoyens a été tenue du 22 juin au 6 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt doit être approuvé par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt numéro 188-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 085 900 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Delisle attenante au 2067, chemin Élie-Auclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 179-2021 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

2022-07-130 CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges encourage l'uniformisation et la mise en commun des procédures entre les services de Sécurité incendie de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement à la réglementation municipale en matière de prévention incendie est de poursuivre la mise à niveau déjà entreprise par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées verront à mettre à niveau tout règlement pertinent, notamment, par l'adoption d'un règlement municipal de prévention des incendies intégrant le chapitre VIII, Bâtiment, du Code de sécurité (CBCS) en référence au Code national du bâtiment – Canada 2010;

CONSIDÉRANT QUE dans l'esprit du programme de mise à niveau de la réglementation, les services de Sécurité incendie vont continuer de collaborer avec les services d'Urbanisme pour que des exigences de construction/transformation soient appliquées pour chacun des territoires municipaux concernés, et que l'édition du Code intégré dans le règlement de construction soit ou demeure, au fil du temps, la même édition appliquée par la RBQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se doter d'un règlement qui répond aux besoins en matière de sécurité incendie et de prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2021 par le conseiller François Lalonde;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation depuis le début de la séance ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.

AFFAIRES DIVERSES

11.1

MOTION DE FÉLICITATIONS - MARILOU ANDRÉ

2022-07-131

CONSIDÉRANT l'accident automobile qui a eu lieu sur le chemin Élie-Auclair le 18 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'automobiliste était complètement invisible de la route et qu'il est demeuré dans sa fâcheuse position pendant plus de deux heures;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marilou André, qui circulait à vélo sur le chemin Élie-Auclair, a portée secours à l'automobiliste et à contacter rapidement les services d'urgences;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,
ET RÉSOLU

D'ADRESSER des félicitations à Madame Marilou André pour sa présence d'esprit et sa grande débrouillardise dans le sauvetage de l'automobiliste. Le conseil salue également le courage déployé par Madame André pour porter secours à l'homme en détresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- La conseillère Annie Robichaud mentionne le terrain de soccer qui est plein de vie avec tous ces joueurs qui jouent.

- Le conseiller Jean-Pierre Ménard aborde le coût des habits de combat qui sont aussi dispendieux puisque les habits ont des propriétés de protection et le fait de laver trop souvent les vêtements enlève ces protections. Ils ne durent malheureusement pas longtemps mais c'est pour la santé des pompiers.

L'ensemble des élus félicitent de nouveau Madame Marilou André pour son geste d'entraide envers le citoyen.

13.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire soulève le premier évènement de la campagne de financement, un tournoi de golf, qui a eu lieu le 15 juin dernier. Au total, c'est un montant de 100 000 \$ qui a été amassé. Il mentionne également que deux spectacles extérieurs d'envergures auront lieu les 16 et 17 septembre. Les spectacles sont payants et au bénéfice du Centre Sportif Soulanges, toutefois, plusieurs activités seront organisées dans la journée du samedi et seront gratuites pour les citoyens.

Monsieur Poirier aborde la journée de la Fête nationale qui a eu lieu le 24 juin dernier. Bien que le beau temps était de la partie lors de cette journée, la pluie des jours précédents a empêché la tenue des feux d'artifice qui seront repris pendant l'été.

Les soumissions pour l'appel d'offres pour la stabilisation de la berge ont été ouvertes et nous sommes dans les prix. Il y aura d'ailleurs la tenue d'un registre à cet effet le 20 juillet prochain.

Monsieur le Maire rapporte une correspondance du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui annonce qu'ils viendront incessamment procéder au lignage des rues.

Il aborde également une rencontre avec Hydro-Québec qui consistait à demander une contribution pour la réfection du nouveau poste à l'entrée du village.

En terminant, Monsieur Poirier revient sur l'œuvre installée et inaugurée au parc de l'Horloge de l'hôtel de ville au mois de juin dernier. Il dresse l'historique de l'œuvre installée pour la Fondation de l'Hôpital du Suroît. La promesse de l'arbre : hommage aux bâtisseurs de la sculptrice Marie-Ève G. Rabbath.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les travaux qui seront effectués le long de la rivière Delisle au 2067, chemin Élie-Auclair seront de quelle nature?

- Est-ce que la vitesse des véhicules de transport de matériaux sera réduite pendant les travaux effectués au 2067, chemin Élie-Auclair?

- Est-ce qu'il y aura un programme de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ou de la Municipalité pour les frênes qui se trouvent chez les citoyens?

- Est-ce qu'il y a un programme pour faire nettoyer la rivière Delisle?

- Est-ce possible d'avoir un lutrin pour déposer les feuilles au conseil municipal?
- Est-il possible de repeindre en jaune les bornes des dos d'âne?
- Est-ce qu'il y aura des travaux pour la réfection du chemin Saint-Philippe?
- Est-ce que le café sera de retour bientôt pendant les assemblées?
- Est-ce que les élus ont reçu l'invitation pour la découverte agricole par l'Union des producteurs agricoles?
- Est-ce que nous avons la raison de la vente du bâtiment du Centre d'action bénévole Soulanges (CABS)?

Le conseiller Patrice Schoune quitte l'assemblée du conseil municipal à 20 h 32.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-07-132

À 20 h 37 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*